

*POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES*

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

ET

JOURNAL DES SOLDATS BLESSÉS
AUX YEUX

SOMMAIRE

Nos pensions. — Notre action. — A la Confédération Nationale. — Le 11 Novembre. — Le relais sacré — Avis aux gazés. — Soins gratuits. — Réception de l'U.F. — Visite du Président des Aveugles de guerre Polonais. — Le Livre Parlé. — Nos délégations. — T.S.F.

Chronique de l'U.A.G.

Entre nous. — Caisse Fraternelle. — Cotisations pour l'année 1938. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 octobre 1937. — Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire de la Départementale des Alpes-Maritimes le 7 novembre 1937. — Avis divers. — Listes de donateurs.

ADMINISTRATION : SIÈGE DE L'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)
Téléphone : TRINITÉ 85-83 Chèque Postal : PARIS 160.31

90958

Président d'Honneur
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

† M. Brieux, de l'Académie Française, *Président honoraire* ;

† M. Barthou, *ancien Président du Conseil* ;

M. le colonel Fabry, *Député, ancien Ministre* ;

† M. le général Balfourier ;

M. Brisac, *Préfet* ;

M. J. Ridgely-Carter ;

M. Paul de Cassagnac, *ancien Député* ;

M. Maurice Donnay, *de l'Académie française* ;

M. Duco, *Médecin-Inspecteur* ;

M. Fribourg, *Député* ;

Miss Alice Getty ;

M. Justin Godart, *ancien Ministre* ;

Miss Grace Harper ;

Miss Winifred Holt ;

Mme Léopold Kahn ;

M. Krug ;

M. Lugol, *ancien Sénateur* ;

Mme la maréchale Maunoury ;

M. Samuel Milbank ;

M. Meyer, *Conseiller d'Etat* ;

M. Henry Paté, *Député* ;

† M^r Henri-Robert, *de l'Académie française, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats* ;

M. le général Sainte-Claire-Deville ;

† M. Vallery-Radot.

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

NOS PENSIONS

Nous continuons aujourd'hui, 4 décembre, à donner à nos camarades un compte-rendu aussi clair et bref que possible des événements survenus depuis un mois concernant le rajustement de nos pensions.

Le grand débat à la Chambre a eu lieu et tout le monde sait quel en a été le résultat : cent millions pour les anciens combattants et pensionnés de guerre, à répartir dans le dernier trimestre 1937 et 400 millions pour 1938. Nous en sommes là et un calcul simple nous permet de constater que les crédits ainsi votés permettent une augmentation de 6 % des pensions.

Bien entendu, nous nous sommes tenus en contact permanent avec les organismes susceptibles de nous aider, de nous donner tous renseignements et nous vous donnons plus loin un aperçu succinct de notre activité pendant la période qui vient de s'écouler.

La Confédération a tenu également son Conseil National et par la motion que nous publions, elle demande un rajustement général de 10 %, y compris pensions et allocations. Or, ce pourcentage nécessiterait une somme supplémentaire de 300 millions que la Caisse des Pensions serait obligée de demander à l'emprunt. La Chambre et le Sénat accepteraient-ils cette manière de voir ? Nous espérons vivement que la Confédération réussira dans sa tâche que nous appuierons dans la mesure de nos moyens.

Nous demandons à nos camarades d'examiner quelle serait l'incidence d'un rajustement de 10 % sur l'ensemble des sommes qu'ils perçoivent. C'est évidemment un minimum, mais il faut considérer qu'en ce moment, toute la masse du monde combattant est intéressée à la question du rajustement, qu'il s'agit d'une mesure d'intérêt général et qu'il sera peut-être difficile pour nous d'obtenir une mesure particulière ; ceci n'est pas une note pessimiste, mais il y a une question d'opportunité qui nous permettrait, à la faveur d'une discussion, d'obtenir un aménagement de crédit pour les véritables grands invalides.

Il faut signaler enfin que le projet d'extension du statut a été signé par Monsieur le Président de la République et sera sous peu déposé par le Gouvernement sur le bureau de la Chambre, ce qui lui donne une

force toute particulière. De ce côté-là, nous enregistrons donc une satisfaction importante qu'il convient de souligner.

De toutes ces choses, il est encore difficile de tirer une conclusion définitive. Nous suivons la question jour par jour, en rapports constants avec nos camarades grands invalides, avec la Confédération et le Ministère, tenant avant tout à ce que soit toujours prise en considération notre qualité spéciale de grandes victimes de la guerre.

H. AMBLARD.

NOTRE ACTION

Le jeudi 18 novembre, le Comité d'Entente s'est réuni à la Maison des Aveugles de Guerre en un déjeuner amical où il avait invité plusieurs personnalités.

M. le Ministre des Pensions s'était fait représenter par M. Houdry, chef-adjoint de son cabinet. Etaient présents autour de lui nos camarades Maurice Dormann, sénateur, Bloncourt, Dadot, Planche et Thomas, députés, Masson, représentant Rivollet, de la Confédération Nationale, les journalistes Randoux du *Journal*, Crauffon, du *Matin* et Louis Dauphin du *Journal des Mutilés*. Pour les Associations, les délégués suivants : Amputés : Nouveau et Delporte ; Gueules Cassées : Picot, Jugon et Szulmanski ; Plus Grands Invalides : Régnier, Gauriault et Vuillemain ; Blessés Multiples : Solier, Proust et Dauby ; Trépanés : Girard et Comtesse ; U.A.G. : Conan, Izaac et Amblard.

Prirent la parole : Conan, Régnier, Dormann, Bloncourt, Masson et enfin M. Houdry, au nom du Ministre.

Le jeudi 25 novembre 1937, audience donnée au Comité d'Entente, à 15 heures, par la Commission des Pensions de la Chambre des Députés.

Sont présents : Pour l'U.A.G. : Conan, Amblard ; pour les Amputés : Nouveau, Delporte ; pour les Plus Grands Invalides : Régnier, Gauriault ; pour les Gueules Cassées : Picot, Szulmanski ; pour les Blessés Multiples : Solier.

Il est fait part de l'inquiétude des Grands Invalides. Une augmentation substantielle des allocations est demandée.

On appelle l'attention de la Commission sur le statut. Le Président de la Commission, M. Miellet, répond par des paroles bienveillantes, mais dit ne pouvoir se prononcer sur la répartition.

Les Commissaires voteront le crédit de 400 millions, prenant acte de l'entente des Grands Invalides, et leur conseillent de se mettre d'accord avec la Confédération.

Le Comité se retire pour laisser la Commission délibérer et recevoir la Confédération.

Plus tard, à 18 h. 30, le Comité d'Entente est reçu par les délégués du Groupe des Députés républicains anciens combattants. Le même exposé est fait. On réclame un peu plus de largeur pour l'extension du statut.

Conan rappelle le besoin de faire voter l'amendement de l'article 69. Ce dernier point est tout à fait compris par les camarades députés. Plusieurs d'entre eux admettent notre désir de voir les allocations augmentées d'une façon particulière. On pourrait trouver un moyen d'entente.

Le Président du Groupe, le camarade Planche, fait remarquer qu'il ne peut que voter le projet *in globo* au Parlement, mais il verra le Président du Conseil à ce sujet.

Le mardi 30 novembre 1937, à 21 heures, meeting des Amputés à la Salle de la rue Cadet. Le Bureau de l'U.A.G. est présent.

L'ordre du jour suivant est adopté :

2.000 Grands Invalides de Guerre, Membres de Fédérations adhérentes au Comité d'Entente (Union des Aveugles de Guerre, Fédération des Plus Grands Invalides, Fédération des Trépanés et Blessés de la Tête, Fédération Nationale des Blessés Multiples, Union des Blessés de la Face, Fédération des Amputés de Guerre de France), réunis en un grand meeting le 30 novembre, 21, rue Cadet.

Considérant que le montant total des sommes mises à la disposition du Ministre des Pensions pour rajuster les pensions et allocations de guerre permettrait à peine un rajustement de 6 %, alors que le montant de la dévaluation subie depuis le dernier rajustement des allocations de grand invalide est de 30 %,

Protestent avec la plus grande énergie contre le rajustement qui ne tient compte ni de la date du rajustement des pensions principales (1929), ni de la date du rajustement des allocations aux grands invalides (mars 1935),

Se déclarent prêts à appuyer les démarches de leurs militants jusqu'à ce que complète satisfaction leur ait été donnée.

Le mercredi 1^{er} décembre 1937, à 11 h. 15, le Ministre reçoit le Comité d'Entente.

Nous nous retrouvons après le vote de la Chambre qui accorde cent millions pour 1937 et 400 millions pour 1938.

Le Ministre nous dit l'état d'esprit de tout le monde ancien combattant qui désire un rajustement uniforme.

Le Comié va rechercher un moyen d'obtenir quelques crédits supplémentaires.

Jeudi 2 décembre 1937, réunion du Comité d'Entente, à 17 h. 30.

Conan représente l'U.A.G.

Examen général de la situation.

A LA CONFÉDÉRATION NATIONALE

Le Conseil National statutaire de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a eu lieu à Paris les 27 et 28 novembre derniers. Ces débats ont été suivis par notre Président Conan, délégué.

Nous devons souligner d'une façon particulière qu'au cours de ces travaux, la Commission des statuts a eu à examiner la requête de l'Union des Aveugles de Guerre qui demandait qu'un siège permanent lui soit attribué dans le sein du Conseil d'Administration de la Confédération. Nous avons eu le plaisir de constater que la Confédération avait répondu avec une amicale compréhension au désir que nous avions exprimé et sommes heureux d'annoncer à nos camarades que, dorénavant, le représentant de l'U.A.G. siègera d'une façon permanente au Conseil d'Administration de la Confédération, donnant ainsi, comme cela se fait dans les autres Pays, une place particulière aux aveugles de guerre.

Nous adressons au Bureau et au Conseil de la Confédération nos vifs remerciements pour la marque d'amitié qu'ils viennent de nous donner.

A l'issue des travaux du Conseil National Confédéral, plusieurs vœux ont été émis. Nous en reproduisons deux, l'un qui a trait aux revendications matérielles et qui est d'actualité brûlante et l'autre qui est la motion des anciens combattants sur le grave problème de la paix :

« Le Conseil National de la Confédération Nationale tient à proclamer que les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ne sauraient être rendus responsables à aucun titre de la situation difficile de la France au point de vue monétaire et qu'il leur est particulièrement pénible d'avoir à réclamer à nouveau l'équilibre de leurs pensions avec leur pouvoir d'achat,

Considérant l'indice actuel du coût de la vie,

Donne mandat au Bureau de la Confédération Nationale d'exiger impérativement le réajustement des pensions, allocations diverses et retraite du combattant sur la base minima de 10 % dès le 1^{er} octobre 1937 et sans catégorisation. »

« La Confédération Nationale, réunie en son Conseil National, les 27 et 28 novembre 1937,

Fort de l'unanimité de ses membres pour faire bonne garde autour des intérêts français, et renouvelant l'appel au Pays qu'elle avait lancé il y a un an,

Affirme qu'il n'y a pas de politique extérieure ni de défense nationale efficace si les luttes légitimes d'idées entre Français dégénèrent en divisions susceptibles de nous affaiblir et d'être exploitées par l'Etranger ;

Affirme, au contraire, que l'unité française pour le maintien de la sécurité et la défense de la Paix doit avoir pour conséquence immédiate de renforcer l'autorité morale et matérielle de notre pays, dans le monde, et d'atténuer ainsi la gravité de la situation internationale ;

Elle donnera plus de poids à la collaboration de la France avec les démocraties anglaise et américaine, prélude d'une reconstruction générale ardemment souhaitée par les Anciens Combattants. »

LE 11 NOVEMBRE

Nous ne redirons pas ici tout ce qui est connu sur la grande cérémonie du 11 Novembre à l'Arc de Triomphe. Elle s'est passée cette année selon le cérémonial habituel, avec cependant une assistance bien plus nombreuse, due peut-être à la gravité de l'heure, qui lui fait réaliser ce que représenta ce jour de l'Armistice.

Nous nous sommes, comme d'habitude, groupés autour de notre drapeau et, placés sur un des terre-pleins de l'Etoile, avons, par notre nombre, représenté comme il convenait l'Union des Aveugles de Guerre.

Après avoir eu une pensée profonde pour les morts de la guerre, nous, les rescapés, sommes rentrés chez nous. On peut dire en effet chez nous, car nous sommes rentrés à la Maison, comme des frères d'une grande famille et, dans la salle à manger de la rue Blanche, nous avons retrouvé un déjeuner amical où, entre anciens combattants réunis par la même blessure, nous avons célébré simplement et fraternellement cet anniversaire de l'Armistice.

Ce fut une journée passée dans une excellente atmosphère de camaraderie où l'on se sent heureux d'être ensemble grâce à l'Union, grâce à sa Maison.

H. A.

LE RELAIS SACRÉ

Fidèle à la tradition établie depuis quelques années, l'U.A.G. a pris part à cette émouvante cérémonie, qui consiste, pour les anciens combattants français, à allumer un Flambeau à la Flamme qui brûle sur la tombe du Soldat Inconnu Belge à Bruxelles, pour venir ensuite raviver la Flamme brûlant sur la tombe du Soldat Inconnu Français à Paris. Ce geste étant effectué réciproquement de Paris à Bruxelles par les anciens combattants belges.

Notre délégation conduite par notre camarade Volvey se rendit le 10 novembre à Bruxelles et déposa dans l'après-midi une magnifique gerbe sur la tombe du Soldat Inconnu Français qui repose près de la Crypte Royale de Laeken.

A 18 heures 30, notre délégation se reforma, drapeaux en tête, et précédée d'une musique militaire, se rendit à la Colonne du Congrès au pied de laquelle repose le Soldat Inconnu Belge. Après y avoir déposé une splendide couronne, notre Flambeau fut allumé par le Lieutenant Général Biebuyk et le cortège reprit sa marche pour se rendre à l'Hôtel de Ville afin de le confier pour la nuit à une garde d'honneur composée d'anciens combattants belges et français résidant en Belgique. En dépit d'une pluie battante une foule nombreuse et recueillie s'était placée sur le parcours rendant ainsi hommage à ce symbole du souvenir, et des cris de « Vive la France » jaillirent çà et là au milieu d'un silence impressionnant.

A l'Hôtel de Ville nous fûmes reçus par Monsieur le Sénateur Echevin Catteau, qui remplaçait Monsieur le Bourgmestre Adolphe Max retenu ailleurs par les devoirs de sa charge. Après une réception des plus touchante au cours de laquelle Monsieur le Sénateur Echevin Catteau prononça une allocution empreinte de fraternelle amitié, notre camarade Volvey lui remit une plaquette de vermeil en témoignage de respectueuse reconnaissance à l'égard de Monsieur le Bourgmestre Adolphe Max, et prononça à son tour des paroles exaltant les liens indissolubles qui unissent les anciens frères d'armes belges et français.

Le 11 Novembre à 6 h. 30, le convoi du Relais Sacré se dirigea à nouveau vers l'Hôtel de Ville pour prendre possession du Flambeau et le ramener à Paris. Alors commença un pieux pèlerinage sur les routes de Belgique et de France, nous traversâmes villes et villages, salués à notre passage par une population déférente. Nous gagnâmes Douai, premier relais où le Flambeau fut confié à une délégation d'anciens combattants de cette ville ; ensuite nous nous arrêtâmes à Arras où nous croisâmes le Flambeau Belge, puis à Saint-Quentin, à Ham, au Carrefour de l'Armistice et à Paris où le Flambeau fut déposé au siège

de la Confédération nationale des anciens combattants, sous une nouvelle garde d'honneur.

Dans les différentes villes où s'arrêta notre convoi, une cérémonie officielle avait été organisée devant le Monument aux Morts, en présence des autorités civiles et militaires ; le Flambeau fut successivement confié à une délégation des anciens combattants du département à traverser. En cours de route, nous nous arrêtâmes également devant les cimetières où reposent nos camarades tombés au Champ d'Honneur, et chaque fois, le clairon qui nous accompagnait salua ceux-ci par la sonnerie aux morts.

A 22 heures, nous prîmes à nouveau possession du Flambeau au Siège de la Confédération nationale des anciens combattants pour nous rendre à l'Arc de Triomphe où le Général Gouraud raviva la Flamme à 23 heures avec celle allumée à Bruxelles.

Cette journée laissera dans le cœur de tous ceux qui y ont participé un souvenir ineffaçable de grandeur émouvante. Quels que soient les drapeaux sous lesquels les anciens combattants de la Grande Guerre ont servi, aucun d'eux ne peut oublier ce que fut cette minute du 11 Novembre 1918, où le plus horrible des carnages prenait fin.

Le devoir de chacun de ceux qui ont survécu à cette terrible tourmente n'est pas terminé, tous doivent s'efforcer, dans la plus parfaite et loyale compréhension humaine, d'éviter le retour de semblable fléau, afin de préserver leurs vieux parents, leurs femmes et leurs enfants, des souffrances qu'ils ont endurées et qui se continuent pour bon nombre d'entre eux.

A ceux qui sont revenus plus ou moins meurtris dans leur chair je dis : gravissons courageusement notre calvaire, nous sommes les images vivantes du sacrifice, jusqu'à notre dernier souffle soyons les ardents défenseurs de la Paix ; bannissons de nos cœurs tout ce qui peut nous diviser, apprenons à mieux nous aimer entre français, tendons une main fraternellement humaine à tous les peuples, et formons des vœux sincères pour qu'une humanité meilleure réapparaisse après ce vent de folie qui souffle encore, hélas, sur la terre.

D. LEVEAU.

AVIS AUX GAZÉS

Nous avons reçu de la Confédération, en date du 26 octobre 1937, la lettre que nous publions ci-après et conseillons vivement aux camarades qui se trouveraient dans le cas exposé de nous faire parvenir

tous les renseignements indiqués comme nécessaires, afin que nous puissions défendre leurs intérêts si l'occasion s'en présentait :

Monsieur le Président et Cher Camarade,

Lors de la discussion au Sénat du projet de loi sur la prorogation des délais de mise en instance de pensions, notre camarade Maurice Dormann a souligné ce qu'avait de pénible et d'injuste l'attitude prise par les services du Ministère de la Guerre qui refusent à des anciens combattants, gazés pendant la guerre, l'homologation comme « blessure de guerre » de leur intoxication par gaz, pour le seul motif qu'ils n'ont pas été évacués.

La plupart d'entre eux ont refusé l'évacuation. De plus, ils sont titulaires de citations et possèdent des attestations confirmant les conditions dans lesquelles ils ont été blessés et qui mentionnent souvent leur refus de se laisser évacuer.

Il serait fâcheux que ces camarades, qui ont été les plus vaillants, fussent aujourd'hui victimes de leur esprit de sacrifice et de leur héroïsme.

Dans le but de réunir tous les éléments d'une étude d'ensemble devant servir à faire revenir le Ministère de la Guerre sur des décisions prises précédemment et en vue de sauvegarder les droits des intéressés dans l'avenir, je vous prie, de bien vouloir constituer, pour vos adhérents qui se trouvent dans ce cas, des dossiers qui devront contenir tous renseignements utiles sur leur situation actuelle, copies certifiées conformes des citations, attestations et toutes autres pièces en leur possession.

Je vous prie également d'inviter vos adhérents à vous transmettre ces documents écrits d'une façon très lisible, en même temps qu'ils vous feront connaître :

Nom et prénoms ; Date et lieu de naissance ; Classe, bureau de recrutement et numéro matricule au bureau de recrutement ; Grades et régiments successifs auxquels a appartenu l'intéressé au cours de la guerre 1914-1918 ; Adresses successives depuis la démobilisation.

Les dossiers étant ainsi constitués seront conservés par votre siège jusqu'à ce que la Confédération Nationale vous demande de les mettre à la disposition des enquêteurs.

Cette question présentant le plus grand intérêt pour vos camarades, je me permets de compter sur vous pour faire une large publicité à cette communication et dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président et Cher Camarade, à l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

SOINS GRATUITS

Nous indiquons aux camarades susceptibles d'avoir à utiliser leur carnet de soins gratuits au cours d'un voyage ou séjour hors de leur département, que l'article 24 bis du décret du 25 octobre 1922 prévoit que lorsqu'un bénéficiaire de l'article 64 a besoin de soins au cours d'un déplacement, les soins sont donnés, contrôlés et payés comme si l'intéressé ressortissait au département où il se trouve.

L'intéressé ayant toujours le libre choix du médecin, chirurgien et pharmacien, ces derniers peuvent présenter leur requête à la Commission de contrôle des soins gratuits du département où ils se trouvent.

RÉCEPTION DE L'U. F.

Le mardi 9 novembre, nous avons eu le grand plaisir de recevoir à déjeuner dans notre Maison le Bureau de l'Union Fédérale des Associations de Mutilés et Anciens Combattants.

Avec son Président Pichot, avaient répondu à notre invitation les militants bien connus : Brousemiche, Randoux, Penquer, Houard et Pineau. René Cassin n'avait pu se trouver là, mais est venu un jour déjeuner très simplement avec nous.

Scapini et Bloncourt s'étaient joints au Bureau de l'U.F. pour recevoir les dirigeants de cette grande Association.

Au dessert, en quelques paroles aimables, Conan souhaita la bienvenue à nos amis et rappela les excellentes relations qui ont toujours existé entre nos deux Associations.

Pichot répondit, comme il sait le faire souvent, d'une façon délicate et sensible et, quittant le terrain ordinaire des discussions d'Associations, il nous dit comment il appréciait la réalisation de notre Maison et combien il estimait notre Groupement.

Les dirigeants de l'U.F. visitèrent ensuite la Maison, qui les intéressa vivement par le caractère spécial de sa conception et de son aménagement.

Nous sommes très heureux d'avoir reçu chez nous des grand militants d'Associations et d'entretenir ainsi avec eux les meilleurs rapports de camaraderie.

VISITE DU PRÉSIDENT DES AVEUGLES DE GUERRE POLONAIS

Nous avons eu le plaisir de recevoir le 2 décembre, dans notre Maison, pour un moment trop court il est vrai, notre camarade Wagner, Président des Aveugles de Guerre polonais.

Wagner, qui est également membre du Parlement de Pologne, avait déjà visité notre Maison, mais il nous a témoigné son amitié en nous rendant visite à nouveau lors de son récent passage à Paris.

LE LIVRE PARLÉ

Nous informons nos camarades que le dernier ouvrage sur disques paru récemment est : MARIA CHAPDELAINÉ, de Louis Hémon, étude sur la vie au Canada français (8 disques).

Nos camarades peuvent dès à présent demander cet ouvrage que nous avons en rayon.

Nous donnons ci-après la liste des Agents de la Maison THORENS, ce qui, dans certains cas, pourrait faciliter des réparations aux tourne-disques que nos camarades ont acquis à l'Union et qui, tous, proviennent de cette Maison. Ceci leur éviterait une expédition à Paris :

- M. PETEL, 40, route Nationale, LE HAVRE-GRAVILLE (Seine-Inférieure) ;
- M. FOLIGNE, 32, rue Thiers, LILLE (Nord) ;
- M. LAPOUGE, 83 bis, rue Camille-Godard, BORDEAUX (Gironde) ;
- M. MERIENNE, 7, rue Barbançon, CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme) ;
- M. THORENT, 8, impasse Bayard, TOULOUSE (Hte-Garonne).

Nous ouvrons une petite « Tribune libre » où nos camarades pourront exprimer leur opinion sur tout ce qui concerne le « Livre parlé ».

Voici ce que nous écrit notre camarade Baumès :

...« J'ai écouté il y a quelques jours « Le Colonel Durand » et je suis heureux de vous faire connaître que j'ai passé toute la série de

disques que comprend cet ouvrage sans avoir eu une seule fois le plus léger accroc, sans qu'une seule fois, l'aiguille ait quitté les sillons. J'ai fait immédiatement la comparaison avec les disques composant « La Route des Indes »; ces derniers plus minces et plus souples que les précédents, ont cependant l'inconvénient que vous avez déjà fait connaître par le bulletin de n'être pas uniformément plats et de dérailler entre les filets compris entre 25 et 30 centimètres ; au point de vue enregistrement, il est cependant plus puissant et marque un progrès très net.

En résumé, je crois qu'il est préférable de conserver une certaine épaisseur aux disques et une rigidité relative en prenant pour modèle ceux composant « Le Colonel Durand ».

Je ne puis que vous dire encore toute mon admiration pour la réalisation de ce rêve que beaucoup de recherches et de travail ont permis de réaliser »...

Lettre de notre camarade Courtemanche :

« C'est avec plaisir que j'ai reçu l'appareil que vous m'avez expédié, aussi, grâce à ce livre parlé je pourrai passer de bons moments, car la lecture, pour moi, était une grande privation, aussi je ne sais comment vous remercier pour cette heureuse initiative et je suis persuadé que la plupart de mes camarades qui aiment les livres seront, comme moi, pleins de gratitude à votre égard, aussi croyez, etc... ».

NOS DÉLÉGATIONS

Une délégation de l'U.A.G., accompagnée du drapeau de notre Association, assistait à la cérémonie célébrée le 7 novembre dernier au Pavillon Pontifical de l'Exposition à la mémoire des Morts de Champagne.

L'U.A.G. a été représentée également, le 27 novembre, par plusieurs camarades, à la cérémonie de la remise de la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur à notre camarade Rivollet, Secrétaire Général de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

T. S. F

L'Œuvre des Aveugles de la Société de Secours aux Blessés Militaires est heureuse de faire savoir aux aveugles de guerre qu'elle peut mettre à leur disposition les postes de T.S.F. suivants, pour l'achat

desquels elle accorde une participation de : 150 fr. pour le type 528 et 200 fr. pour le type 648 et le type 728. L'Œuvre prend en outre, à sa charge, les frais de port et d'emballage.

Les postes possèdent un cadran qui est spécialement fait pour les aveugles.

Poste TELEMAT, type 528, 5 lampes super, prix net : 890 »

Poste TELEMAT, type 628, 6 lampes super, prix net : 1120 »

Poste TELEMAT, type 728, 7 lampes super, prix net : 1500 »

S'adresser directement à la S.S.B.M., 21, rue François 1^{er}, PARIS (8^e).



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 30 novembre, une somme de *Fr.* : 31.350, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.500. »
Allocations décès	11.700. »
Allocations caisse-maladie	16.150. »
Allocations aux aveugles ayant eu leur pension supprimée	2.000. »
	<hr/>
	31.350. »

Il y a lieu d'ajouter à ces 31.350 francs une somme de 75.600 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de la Caisse Fraternelle a eu à examiner 24 demandes, dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Madame RISTORI, de Bastia, nous font part de la naissance de leur fille Pauline, née le 28 octobre 1937.

Notre camarade FITAS BOUBEKEUR de CASSAIGNE (Oran), nous fait part de la naissance de sa fille Bent Chérif, née le 8 octobre 1937.

Notre camarade et Madame MESSANT Paul, de SAINT-JEAN-D'ANGELY (Charente-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fille Monique, née le 5 novembre 1937.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade CHABERT Joseph, d'AIX-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône), nous fait part de son mariage avec Madame Odette Burle, célébré le 28 octobre 1937.

Notre camarade VION Claude, de ST-MARTIN-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), nous fait part du mariage de sa fille Yvonne, avec M. Jean Boissard, célébré le 6 novembre 1937.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

- de notre camarade BRUNEAU Robert, de CHARTRES (E-&L), décédé le 15 novembre 1937, à l'âge de 55 ans.
Né le 26 septembre 1882 à Janville (E-&L). Sergent au 102^e Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 4 octobre 1914. Réformé à 100 %, article 10 pour cécité complète, officier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire, il laisse une veuve et 5 enfants ;
- de la mère de notre camarade DROUHOT Marius, de SEMUR-EN-AUXOIS (Côte-d'Or), décédée le 24 octobre 1937, à l'âge de 89 ans ;
- de la belle-mère de notre camarade LANCON, de VITRY-SUR-SEINE (Seine), décédée le 2 novembre 1937 à l'âge de 82 ans ;
- du beau-père de notre camarade FOURNIER Urbain, de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE (Côte-d'Or), décédé le 11 novembre 1937 à l'âge de 89 ans ;
- du fils Pierre, de notre camarade ADAM, de TOUL (M-&M), décédé le 4 novembre 1937, à l'âge de 7 ans ;
- de la mère de notre camarade LELEE, d'ANGERS (M-&L), décédée le 8 novembre 1937 ;
- de la femme de notre camarade LEBOINDRE Robert, de LEPARRE (Gironde), décédée le 29 novembre 1937, dans sa 56^e année ;
- de la belle-mère de notre camarade CADO, de KERRENTRECH (Morbihan), décédée le 3 novembre 1937, dans sa 77^e année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS 1938

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Abderahmann ben Saad, 20 fr.; Bouig, 10 fr.; Léger Jules, 5 fr.; Niant Simon, 40 fr.; Leclercq, 10 fr.; Aldeguer, 10 fr.; Cholau, 15 fr.; Leroy A., 10 fr.

Cotisations

Lerousseau, Eckert, Bignon G, Fetique, Minier, Aldeguer, Warin, Cyssau, Bourdon, Chaniel, Cholau, Crouzilhac, Leroy A., Duché, Pernoo, Houot, Vin, Mezières, Lefevre E., Raynaud, Rascle.

AVIS DIVERS

A vendre en parfait état mécanique plusieurs vélocars type Cycle touriste avec capote neuve.

A vendre également très bon piano palissandre clair, au prix de 500 fr. (à faire prendre à Puteaux).

Pour tous renseignements, s'adresser directement au camarade LAMERAND, rue Lacarrière, BOISSY-SAINT-LEGER (Seine).

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 11 fr. la bouteille, franco de port et d'emballage, à domicile pour Paris et banlieue, et à 11 fr. 25 la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-de-Fer, à Villemomble (Seine). Téléphone : Le Raincy 785.

Aspirateurs toutes marques, remis intégralement à neuf, garantis un an, à partir de 275 fr.

Appareils de T.S.F. haute qualité, quinze ans de références.

S'adresser au camarade FAUVEL, 1, rue des Jardins, ASNIERES (Seine), (bien préciser la nature du courant — continu ou alternatif — et le voltage).

A VENDRE. Couteau de brossier en très bon état et machine à écrire d'occasion, ayant appartenu à notre camarade FREY, décédé en avril dernier.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Vve BALLINGER, 6, impasse de l'Epine, BAGNOLET (Seine).

Valmya Porto : apéritif d'un parfum exquis, au prix de 12 fr. 50 par commande de 10 litres, franco domicile.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade POLETTE, 42, rue de Dantzig, PARIS (15^e).

Achèterai surjeteuse en bon état. Faire offre au camarade GALIS, à BRANCHE par TONNEINS (Lot-&-Garonne).

Changement d'adresse : MAUGER Gaston, 2, place Colbert, SAINTE-MAXIME (Var).

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 1937

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

Sont présents : Conan, Guillam, Izaac, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Derunder, Fauvel, Favret, Laffargue, Lagarde, Lauté, Malgat, Nicolaï, Noireaux, Roy G.

Excusée : Bloncourt, Cabasson, Evrat, Grillet, Robert M., Satgé, Scapini, M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Amblard : Robert M., Satgé.

A Favret : Cabasson, Grillet.

N'a pas écrit : Muller.

Assistaient également à la séance : M. de Traversay, Président et M. Iweins, secrétaire du Comité d'Action.

Les camarades : Arhuro, Chauvel, Detoc, Gallard, Guiton, Le Callonnec, Mathieu, Rousseau, Saillot, Toutain.

1° Procès-verbal de la réunion du 3 juillet 1937 :

Adopté à l'unanimité.

2° Situation financières de juin, juillet et août 1937.

A propos des situations financières, le Secrétaire Général fait un court exposé de la marche de la Maison, d'où il ressort que de très nombreux camarades en ont profité avec plaisir, ce qui représente une nouvelle et judicieuse répartition des ressources de l'Union.

Quelques observations sont présentées par Laffargue, Bois, Fauvel, et il est entendu que le Bureau devra poursuivre différentes améliorations dans la limite des crédits prévus par le Conseil.

Les trois situations financières sont adoptées à l'unanimité.

3° Le Président met le Conseil au courant de l'action engagée par le Bureau, en liaison avec les Associations de Grands Invalides. Il rappelle quelles furent les promesses du Gouvernement et examine avec le Conseil la situation des aveugles de guerre au point de vue matériel. Il est mentionné les différentes démarches entreprises par l'Union, dont les représentants seront, avec ceux des autres Associations, reçus par le Président du Conseil le mardi 12 courant.

Les administrateurs discutent avec les membres du Bureau sur les diverses possibilités de rajustement de nos pensions et font confiance à leurs délégués pour obtenir le meilleur résultat.

Le Président fait ensuite part au Conseil de la visite faite par lui et le Secrétaire Général au Président de la Fédération des Plus Grands Invalides qui s'abstiendra désormais de toute propagande auprès des membres de l'Union. Conan dit que dans ces conditions on peut adhérer.

rer au Comité d'Entente, et deux délégués : Conan et Amblard, sont désignés pour représenter l'Union.

4° Aux questions diverses, de nombreuses idées sont échangées sur la marche de la Maison et sur l'organisation des fêtes.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Colin (Jules-Irénée), avenue de la Gare, Port-sur-Saône (Haute-Saône), 100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

Stafrach (Charles-Paul), 182, rue Sadi-Carnot, Hamma (Algérie), 100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

Violet (Alexandre-Louis), 17, avenue Georges-Clémenceau, Vincennes, 170 % art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant.

Vuillemenot (Georges-Camille-Delphin), Saint-Vit (Doubs), 100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

Bon (Antonin), Villa Madeleine, La Chartonière, Villefranche-sur-Saône, 150 % art. 10 et 12, titre provisoire, Carte du Combattant.

Rieux (François-Jacques), Villa Marie-Simone, Pont d'Avignon (Gard), 170 % art. 10 et 12, titre provisoire, Carte du Combattant.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis, les quatre premiers en qualité de membres titulaires, et Bon et Rieux comme membres temporaires.

Le Conseil attribue, à titre exceptionnel, une allocation supplémentaire de 1.000 francs au camarade C., et une de 500 au camarade L., pour les aider à supporter d'énormes frais de maladie.

L'allocation de 300 francs attribuée à l'occasion de la naissance d'un enfant est accordée au camarade V., victime civile.

Legs Guimont. — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 10 juin 1931 de Mlle Louise Guimont, demeurant à Paris, 26, boulevard Richard-Lenoir, où elle est décédée le 19 septembre 1937, par lesquelles elle institue ses légataires universels conjointement : 1° l'Union des Aveugles de Guerre ; 2° l'Association Valentin Haüy, bien des aveugles, 9, rue Duroc ; 3° la Société Centrale de sauvetage des naufragés.

Le Conseil d'Administration de l'Union des Aveugles de Guerre accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser le legs au nom de la dite Association, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA SECTION DÉPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES DU 7 NOVEMBRE 1937

La Section s'est réunie au siège du Comité d'Union, 24, Quai Saint-Jean-Baptiste, à Nice.

La séance est ouverte à 9 h. 45 par Hébréard président. M. Garino, trésorier procède à l'appel des membres :

Sont présents : Alloi, Barbier, Bertoni, Billoud, Bruley, Chambert, Christophe, Delille, Draperi Jean, Draperi Jacques, Gaetti, Gauch, George Léon, Graglia, Grattepain, Grimaldi, Hébréard, Hennebicq, Isnardy, Mouisset, Palmaro, Pons, Rouquette, Vernhes, Vichet, Victorin, Garino (Trésorier voyant).

Excusés : Petitjean, Rosso, Roche, Butel, Pasquier, Ferron (Commissaires aux comptes, voyant).

Absents : Arnaud, Fabre, Félix, Georges Aimé, Giroir, Invernizzi, Lansquenet, Mondoloni, Spinetta.

A donné pouvoirs à Hébréard : Pasquier.

Après l'appel des membres, le Président informe l'Assemblée qu'il regrette de ne pouvoir faire donner lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée, le secrétaire démissionnaire, s'attribuant des pouvoirs qui n'ont jamais existé dans aucun groupement et ayant refusé de rendre les procès-verbaux.

Le Président expose les raisons de cette Assemblée extraordinaire réunie pour la première fois, depuis sept ans que la section fonctionne normalement.

Il indique que Giroir, le secrétaire de la Section, ne voulait pas rendre les cahiers des procès-verbaux et reprochait à la Section de disposer de l'argent qui ne lui appartenait pas. On regrette son absence et il est établi que ce dernier a bénéficié pendant trois ans, comme tous les camarades, des avantages du groupe.

Georges Léon, Grattepain et Billoud font confiance au Président.

Vernhes et quelques camarades présentent l'ordre du jour suivant :

« Les Aveugles de Guerre de la Section des Alpes-Maritimes, réunis en Assemblée extraordinaire le 7 novembre 1937 à 9 h. 30, au siège du Comité d'Union, 24, Quai Saint-Jean-Baptiste à Nice ;

« Après avoir entendu les explications du Président Hébréard, lui font confiance pour la bonne gestion de la Section départementale, et pour le dévouement qu'il n'a cessé d'apporter pour la défense des intérêts des Aveugles de Guerre, déclarent qu'il a toujours observé et exécuté les décisions prises soit en Comité d'Administration, soit en Assemblée générale.

« Rejettent toutes les attaques et les calomnies dont il a été l'objet, repoussent la façon d'agir du secrétaire démissionnaire, Giroir, dont les agissements n'ont eu d'autre but que la désunion de notre groupement et de jeter le discrédit auprès des autres groupements d'anciens combattants de la région et principalement auprès de l'Union des Aveugles de Guerre à Paris.

« Renouvellent à nouveau leur confiance au Président Hébréard pour l'engager à poursuivre sa tâche comme il l'a accomplie depuis la fondation de Section jusqu'à ce jour.

Le vote au bulletin secret est repoussé et l'ordre du jour est adopté à l'unanimité par acclamations.

Hébréard remercie tous ses camarades de cette nouvelle marque de confiance.

Le Trésorier fait connaître que la caisse de la Section se solde par un excédent de 3.368 fr. 65.

Après quelques détails donnés par le trésorier, la situation financière est adoptée à l'unanimité.

Le Trésorier donne lecture des démissions des camarades : Georges Léon, Grattepain et Billoud, démissionnaires du Comité d'Administration, qui, avec celle du secrétaire, portent à quatre le nombre des démissions du Comité d'Administration.

Billoud déclare démissionner pour raison de santé, Georges Léon désire se reposer et Grattepain accepte de poser de nouveau sa candidature. Le Président demande alors quels sont les candidats.

Grattepain, Draperi Jean, Bertoni Bruno et Pons sont candidats et élus à l'unanimité.

Chambert qui, en 1936, sur la demande d'Hébréard, avait cédé l'emploi de secrétaire, pour permettre à Giroir de l'occuper, reprend cet emploi. Le Président fait connaître ensuite le programme des diverses manifestations qui se dérouleront pour l'anniversaire de l'Armistice. Il engage les camarades à s'y rendre en grand nombre.

On arrive ensuite à la question des allocations aux fils soldats des camarades. Hébréard dit que cette allocation avait été instituée par l'Association, dont le Président, aujourd'hui pris par ses nombreuses affaires commerciales, nous a priés de nous substituer à lui pour cela, le service de cette allocation devant être fait avec les fonds provenant des manifestations qu'organisait l'Association.

Plusieurs camarades prennent la parole sur cette question ; Billoud fait remarquer que c'est contraire au règlement et qu'il vaudrait mieux donner cette allocation aux non bénéficiaires du statut des Grands Invalides. Une longue discussion s'engage à ce sujet, où interviennent : Graglia, Draperi, Christophe, etc.

Finalement, il est convenu que cette allocation serait continuée à raison de trente francs jusqu'au 31 mars prochain d'après les dispo-

nibilités budgétaires provenant des ressources qu'apportait l'Association et, après l'épuisement de ces ressources, toutes ces questions seraient discutées une bonne fois pour toutes à la prochaine Assemblée annuelle de la Section, en présence du délégué de Paris.

Cette résolution est adoptée par 26 voix contre 2.

Avant de se séparer, Bruley est nommé porte-drapeau, puis la séance est levée à 11 h. 30 dans une atmosphère de cordiale camaraderie.

Le Secrétaire :
CHAMBERT.

Le Président :
HEBREARD.

**DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE
POUR LA
"MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE"**

Notre camarade Lepeteur : 60 fr. ; Commune de Mauzé (Deux-Sèvres) : 53 fr. 25.

LISTE DE DONATEURS

M. Georges Lévy, Paris, 200 fr. ; Mme Condamin, Nice, 6 fr. ; Subvention Ville de Paris, 809 fr. 70 ; Mme Pumpelly, Ithaca (U.S.A.), 50 fr. ; Une Beauceronne, 50 fr. ; Mme Nollet, Paris, 20 fr. ; Mme Vve J. Schott, Hurtigheim (Bas-Rhin), 100 fr. ; Mme Teilh, Loudun (Vienne), 25 fr.



Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
SCAPINI, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.
Vice-Présidents : GUILLAM, IZAAC, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERLINDER, EVRAT, FALIVEL, FAVRET, GRILLET, LAFFARGUE, LAGARDE, LAITÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

Comité d'Action

Mlle Arbel, <i>Vice-Présidente honoraire</i> .	Mme du Bos ;
<i>Président</i> : M. de Traversay.	Mme Broquin ;
<i>Vice-Présidentes</i> { Mme Contamin.	M. de Chaumont-Quitry ;
{ Mme L'Evesque.	M. Chepfer ;
<i>Secrétaires</i> { M. Bloch, <i>adjoint au Trésorier</i> ;	Mme Chevalier ;
{ M. Iweins, <i>Secrétaire du Comité d'Action</i> .	Mlle Jalaguiet
M. Auterbe, <i>Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »</i> .	Mme Lévy-Weis ;
	M. Mayer ;
	Mme Meyer ;
	Colonel de Traversay.

